



Le : 11/05/2023

Heures supplémentaires Renforts entre équipes **LA MAISON NE FAIT PAS CREDIT**

« Conjoncture HAUTE / Conjoncture BASSE » : ça n'existe PLUS !!!

Plusieurs salariés nous interrogent sur le paiement des heures supplémentaires :
OUI, il est possible de se faire payer les heures supp en fin de mois.

Pour fluidifier le paiement des Heures Supp, la Direction a décidé de mettre en place une nouvelle procédure :

1. Le salarié doit faire la demande de paiement à son chef de poste « je souhaite être payé en fin de mois avec la majoration en conséquence »
2. Le chef de poste doit faire remonter la demande au chef de service via un mail en disant « Coucou chef de service, M XXXX souhaite être payé en fin de mois pour avoir fait un renfort à la date du 11/05/2023 »
3. Le chef de service doit écrire au chef de département, qui doit sans doute être en attente à rien faire derrière son bureau, pour faire une demande de paiement exceptionnel à l'ADP : Dès que le chef de département reçoit le mail il clique sur le bouton « VERT »  pour signifier son accord

A partir de là, ATTENTION pas avant... A partir de là, donc, l'ADP valide avec le bouton **ENTRER** pour que vos heures vous soient payées par le CSRH.

Tout va bien ! Pourquoi faire simple quand c'est possible de faire compliqué ?

Vous
informer

Vous
écouter

Vous
défendre

Vous
conseiller